Qu’est-ce que le crédit de secours??

Notre réponse

Lorsqu’il ne reste presque plus d’argent sur le compteur et que vous ne pouvez pas le recharger dans l’immédiat, vous pouvez activer un crédit de secours d’une valeur d’environ 10 à 15 euros (les montants varient selon l’énergie et le gestionnaire de réseau de distribution).

Il s’agit d’une **avance, qui est déduite du prochain rechargement**.

Il faut que le compteur présente un solde positif pour que le crédit de secours soit à nouveau disponible.

Vous trouverez plus d’informations sur l’utilisation du compteur à budget et du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d’Ores, disponibles dans l’onglet documents utiles.

Références légales

Documents type

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019
Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019
Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement gaz naturel – éditée par ORES – février 2022
Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement électricité – éditée par ORES – février 2022

Date de mise à jour: Jeudi 19/05/22